Programme pluriannuel SYNERGY: promotion de la coopération internationale dans le secteur de l'énergie. Reconsultation

1995/0126(CNS) - 27/02/1996

En adoptant à l'unanimité le rapport de M. André SOULIER (PPE, F) sur une proposition de règlement (consultation du PE), la commission de la recherche, par ses amendements, vise à améliorer la proposition de la Commission. Elle a notamment adopté un amendement, proposé par le rapporteur, sous forme d'une annexe qui définit le contenu et les orientations du programme, les zones géographiques concernées, les types d'action envisagés, la ventilation indicative par zones géographiques et types d'action, etc. La commission recherche met en exergue le besoin de mettre en place une stratégie énergétique globale vis-à-vis des pays tiers dans le cadre de laquelle doit s'inscrire le programme. Cette stratégie, composée de trois volets tels que présentés dans le Livre blanc (compétitivité globale des entreprises, sécurité d'approvisionnement, respect de l'environnement) est décrite dans l'annexe sous forme d'actions à entreprendre. Ainsi, l'annexe met, entre autres, l'accent sur : promotion de l'efficacité énergétique dans les pays tiers, développement des énergies locales et renouvelables, promotion de l'intégration énergétique régionale, appui de la pénétration des technologies et des entreprises européennes sur des marchés porteurs du secteur énergétique (Asie et Amérique latine), dialogue avec les pays producteurs et exportateurs d'énergie (pays du Golfe, Russie, etc, ainsi qu'avec les pays de transit d'énergie, appui au financement des investissements nécessaires dans les pays tiers pour la production et le transit d'énergie, transfert des techniques en matière d'énergie et d'environnement, promotion des techniques "propres" de combustion du charbon, notamment dans les pays gros consommateurs (Chine), amélioration de la sûreté nucléaire des installations existantes dans les PECOS et la CEI, etc.